



## Règlement du Challenge « 1000 et un pas roses 2021 »

### ORGANISATION GENERALE

Le Challenge 1000 ET UN PAS est ouvert à tous et à tous les âges (*les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte*).

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Départ : vendredi 01 octobre 2021.

Fin : dimanche 31 octobre.

Lieu : partout où vous le souhaitez !

Outil : un calendrier du mois d'octobre vous est fourni, vous vous engagez à noter chaque jour la distance que **VOUS** avez parcourue.

Prix solo : celui qui aura totalisé le plus de kms sur tout le mois d'octobre aura gagné.

Prix équipe : celle qui aura totalisé le plus de participants qui auront fait le plus de km sur tout le mois d'octobre aura gagné

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la en ne jetant rien sur la voie publique, sur les sentiers, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN !

### INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'association [www.acc26.fr](http://www.acc26.fr) ou envoyés par mail [acc26@orange.fr](mailto:acc26@orange.fr) ou être récupérés dans les locaux de l'ACC26 ou être réclamés par Tél.

Mode de règlement : vous pouvez régler par chèque libellé à l'ordre de ACC26, ou réaliser un virement au nom de l'association IBAN : FR76 1027 8089 0100 0204 7530 148, ou régler avec le QR code mis sur les documents, ou passer au local régler en espèces ou par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

### BENEFICES

Ils sont destinés à rémunérer les intervenants qui prodiguent des soins de support aux malades, de mieux-être à leurs aidants ; à offrir une box rose contenant des produits de haute tolérance aux femmes hospitalisées en cours de traitement de chimio ; à soutenir un programme pour les ados atteints de cancer.

### ASSURANCES

La participation à la marche se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

### MONTANT DE L'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est de 15 €. Elle comprend un sac à dos ACC26 et un podomètre pour mesurer la distance parcourue.

Tarif réduit à 10 € si vous avez un autre outil prouvant la distance parcourue (mais moins pratique que le podomètre qui se glisse dans une poche).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ [acc26@orange.fr](mailto:acc26@orange.fr) - 🌐 <http://acc26.fr>

 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](https://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)



Le montant de l'inscription pour les autres formules « entreprises » ou « équipes » sont tarifées comme indiquées sur le dossier « partenaires ». (Sac à dos à l'effigie de votre équipe pour une inscription faite avant le 10 septembre 2021 – sac à dos ACC26 pour les inscriptions après le 10 septembre 2021).

### CONTROLE

Vous vous engagez à ce que le podomètre soit réservé à votre usage exclusif. En aucun cas il ne doit être prêté dans le but d'augmenter la distance parcourue.

### MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement, de perte, de vol ou de détérioration du matériel fourni.

### UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du 1000 et un pas roses, ainsi que leurs ayants droits, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom et adresse ; et numéro d'inscription.

### CONCLUSION

L'inscription d'un participant au « challenge de 1000 et un pas roses », atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2021 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 12/04/2021

Claire Lavayssière Présidente